

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018 A 20H30**  
**SALLE DU CONSEIL DE SAINT GEORGES EN COUZAN.**

**Présents** : André DERORY (maire), Serge MARCOUX (3<sup>ème</sup> adjoint), Serge ADAMI (1<sup>er</sup> Adjoint), Agnès LAURENDON (2<sup>ème</sup> adjoint), Françoise DEYGAT (conseillère municipale), David BUISSON (conseiller municipal), Dominique BARTHOLIN (conseiller municipal), Audrey BESSAY (conseillère municipale).

**Secrétaire de séance** : Audrey BESSAY.

**Absents** : Mr Julien CHAVAREN (conseiller municipal), Mr Stéphane PRAJALAS (conseiller municipal), Mme Séverine CHAZELLE (conseillère municipale),

**Procuration** : Mr Stéphane PRAJALAS donne procuration à Mme Agnès LAURENDON.

**1) Vente de bois BND Davoissenne.**

Le conseil municipal accepte la vente de BND de Davoissenne des BND dont l'argent sera réinvesti dans les chemins ruraux pour une somme de 4900€.

**2) DGD DOITRAND/ASTEN.**

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le maire pour régler la somme de 2072,79€HT à l'entreprise ASTEN (sous-traitant de l'entreprise ALOIN pour le bardage).

Le conseil municipal accepte le DGD de l'entreprise Doitrand de 9234,13€ TTC.

**3) Avenants Commerce.**

Monsieur le maire fait part de la plus-value de l'entreprise EGP platerie peinture qui s'élève à 1546,41€HT (doublage appartement notaire).

→ Le Conseil municipal valide cette plus-value.

Monsieur le maire fait part de la plus-value de l'entreprise ARCHIMBAUD qui s'élève à 541,51€HT (Reprise de dalle).

→ Le Conseil municipal valide cette plus-value.

Monsieur le maire fait part de la plus-value de l'entreprise DERORY Electricité Froid (plomberie) qui s'élève à 1796€HT (Chauffe-eau).

→ Le Conseil municipal valide cette plus-value

Monsieur le maire fait part de la plus-value de l'entreprise CHARRIER (Chauffagiste) qui s'élève à 1920€HT (pour 4 radiateurs supplémentaires)

→ Le Conseil municipal valide cette plus-value.

Monsieur le maire fait part des choix possibles concernant la marque de la chaudière proposés par l'entreprise CHARRIER.

→ Le Conseil municipal choisi la marque OKOFEN pour le prix du marché.

**4) Encaissement chèque FONDS AMAC.**

Le conseil municipal accepte l'encaissement du chèque de 9325,16€ provenant du fonds AMAC (assurance concernant le bâtiment industriel anciennement Jacques et Cie : acompte sur l'année 2017).

**5) PLUI.**

Un groupe de travail se réunira le mercredi 31 janvier 2018 à 20h00 en salle du conseil municipal.

**6) Renforcement AEP FOOT.**

Le conseil municipal donne son accord pour l'étude concernant le renforcement de l'Adduction d'eau potable sur la zone du terrain de football.

**7) Questions diverses.**

*7.1. Enduit du préau de la salle des fêtes.*

Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise ROBERT Mathieu à hauteur de 2930€ pour enduire le préau.

➔ Le conseil municipal valide ce devis.

*7.2. Rencontre sous-préfet.*

Monsieur le maire nous informe que Monsieur le sous-préfet viendra sur la commune le 02 février de 9h00 à 11h00.

*7.3. Demande de subvention DDEN.*

L'union départementale des délégués départementaux de l'éducation nationale de la Loire sollicite le conseil municipal concernant une demande de subvention. Le conseil souhaite mener une réflexion quant à cette demande.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*